

# FICHE INSCRIPTION PÉDIBUS



NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

ÉCOLE / CLASSE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

LIGNE / ARRÊT DU PÉDIBUS : \_\_\_\_\_

## REPRÉSENTANTS LÉGAUX

### PARENT 1

### PARENT 2

PRÉNOM/NOM

SITUATION  
FAMILIALE

ADRESSE  
(SI DIFFÉRENTE DE  
L'ENFANT)

TÉLÉPHONE  
DOMICILE

TÉLÉPHONE  
MOBILE

TÉLÉPHONE  
TRAVAIL

E-MAIL

PERSONNE À PREVENIR  
EN CAS D'URGENCE :

AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

NOM / PRÉNOM

LIEN AVEC L'ENFANT

ADRESSE

TÉLÉPHONE

Nous soussigné(e)s, M / Mme \_\_\_\_\_  
représentants légaux de l'enfant \_\_\_\_\_  
souhaitons l'inscrire au pédibus sur la ligne / à l'arrêt \_\_\_\_\_

### **EN CAS DE SÉPARATION DES PARENTS :**

Je soussigné(e) M ou Mme \_\_\_\_\_, représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_, autorise l'autre parent à venir le récupérer au pédibus.

*(Si cette ligne n'est pas complétée, nous considérons que vous n'autorisez pas l'autre parent à venir récupérer l'enfant)*

Merci de préciser si mon enfant est sous Protocole d'Accueil Individualisée (PAI) :

Oui  Non

Si c'est le cas, la commune et l'accompagnateur rencontreront les parents pour connaître les mesures à prendre sur le trajet du pédibus

### **INSCRIPTIONS**

L'inscription se fait à l'année, pour tous les jours, matin et soir.

La fiche d'inscription et la charte du pédibus sont disponibles en mairie : service état civil ou sur le site internet de la Mairie.

Ces documents sont à compléter et à retourner en mairie (boîte aux lettres derrière la mairie).

**Attention ! Pour la rentrée 2025, la ligne du pédibus sera ouverte uniquement en présence de 5 enfants minimum et si la commune dispose du personnel suffisant pour assurer l'accompagnement.**

### **TARIFS**

Adhésion annuelle : 35€

### **FRAIS NON REMBOURSABLES**

- Je note que toute modification de prise en charge (enfant malade, changement d'horaire de travail...) doit être faite par mail à l'adresse suivante : [population@marignier.fr](mailto:population@marignier.fr)
- Si votre enfant doit emprunter le pédibus en ayant son vélo ou autre matériel roulant avec lui (animation organisée par l'école), vous devrez avertir la mairie au moins 1 semaine à l'avance.
- J'ai bien noté que le pédibus n'attend pas les retardataires.
- Pour les trajets du retour, je m'engage à être à la station choisie et à l'horaire indiqué ; dans le cas contraire, l'enfant se verra obligé de rentrer seul à son domicile en dehors de toute responsabilité de l'accompagnateur ou de la commune.
- En cas de sortie scolaire exceptionnelle, je viendrai chercher mon enfant à l'école et je préviendrai la mairie.
- Je reconnais avoir reçu le brassard (sauf en cas de renouvellement) que mon enfant devra porter obligatoirement lors des trajets en pédibus
- Je reconnais avoir pris connaissance des documents suivants :
  - La charte du Pédibus
  - La fiche « horaires et trajet » me concernant

**JE DOIS FOURNIR UNE ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE DÈS LA RENTRÉE**

**(TOUT ENFANT DOIT ÊTRE COUVERT PAR UNE ASSURANCE SCOLAIRE GARANTISSANT LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ENFANT SUR LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE)**

**J'AUTORISE LES ACCOMPAGNATEURS À PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES EN CAS D'ACCIDENT**

**DATE :**

**SIGNATURE : (PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »)**